

Propos de vacances

Une excursion à Sérichamp

Révolues, ou sur le point de l'être, ces douces et trop brèves, combien brèves, vacances. Étape salubre dans le labeur de l'année, cette détente du corps et de l'esprit était, il y a peu de temps encore, le seul apanage des écoliers, de leurs maîtres et de quelques rares privilégiés du commerce et de la banque. Son extension au monde du travail, un des grands faits sociaux de notre époque, était-elle, au fond, autre chose qu'une mesure de stricte justice ? On conçoit mal qu'on ait tant tardé à l'appliquer aux travailleurs manuels. Les vacances payées pour tous sont entrées dans nos mœurs. Il faut s'en réjouir.

*
* *

Qui dit vacances sous-entend repos, distractions, excursions et voyages.

Dans ma jeunesse, où la marche à pied – le premier des sports – était en honneur, on entreprenait, aux vacances, de longues randonnées dans la région. À dix ans, je faisais, avec mon père, Gérardmer aller et retour dans la journée.

Il me souvient encore d'un chaud dimanche d'été, vers la même époque où, rentrant le soir avec lui de Corcieux, nous rencontrâmes un quidam assis sur le talus de la route. L'homme, écrasé de fatigue, avait déchaussé ses gros brodequins. Mon père reconnut en lui un vieux camarade d'enfance. Ils causèrent : « Je viens de chez mon fils à Jussarupt, nous apprit le piéton, et je vais, ce soir, coucher chez ma fille à la Croix-aux-Mines. »

Je me rappelle aussi ce jeune soldat de la classe 18 qui, ne pouvant, faute de permission régulière, prendre le train pour embrasser ses parents avant son départ pour le front, fit, en 36 heures, le voyage à pied, aller et retour, d'Épinal au Grand-Valtin.

Monter aux Hautes Chaumes, aller d'une traite au Brézouard, au Bonhomme, au lac Blanc, voire aux Trois Épis, n'effrayait pas un marcheur de ce temps-là. Il me souvient de la promenade scolaire de 1907 qui conduisit à Munster, par Tanet, avec retour par la Schlucht, les écoles du Valtin et du Grand-Valtin.

Délaissée pour des modes de locomotion de plus en plus rapides, la marche à pied est, de nos jours, pratiquement abandonnée pour les trajets de quelque longueur. À notre époque, on aime de moins en moins cheminer à pied. Si vous ne retrouvez pas en forêt ces aimables sentiers, confidents de vos rêveries, que vous fouliez jadis, c'est qu'ils ont disparu, envahis qu'ils sont maintenant par les hautes herbes et les ronces, parce qu'on n'y passe plus. La route trépidante et poussiéreuse a tué le paisible et poétique sentier.

*
* *

Revenons aux vacances, voulez-vous ?... D'aucuns, grisés de vitesse, les ont passées... non sans souci... non sans danger, à parcourir les routes de France – n'est ce pas la mode ? et, sans doute, pour peu qu'ils sachent voir, observer, s'arrêter quelque temps au bon endroit, en ont ils rapporté des impressions et des souvenirs qui meubleront leur esprit : « Nous avons fait un beau voyage » diront-ils en rentrant,

contents tout de même de retrouver leur clocher, leur famille, leurs amis, leurs pénates et leurs habitudes et peut-être, concluront-ils par ces mots partis du cœur : « C'est encore chez soi qu'on se trouve le mieux ! »

Il y a ceux, dont je suis, qui sont restés prosaïquement à la maison à cultiver leur jardin, à admirer leurs fleurs, à profiter des splendides journées d'un été exceptionnel pour excursionner dans le voisinage :

« Pourquoi, se sont-ils dit, irions-nous chercher en Bretagne, sur la Côte d'Azur, au pays basque ou ailleurs, les beaux sites dont une nature prodigue a si généreusement paré nos Vosges ? Il n'est que d'ouvrir tout grands les yeux sur la richesse et la variété de nos paysages pour se convaincre de leur pittoresque beauté. » Et n'est-ce pas le sentiment des touristes qui affluent chez nous, plus nombreux chaque année, avides qu'ils sont de notre air vivifiant, de notre ambiance reposante, au sein de sites que la grâce de nos lacs, la parure de nos rochers et de nos sapins a faits tout charme et tout sourire.

*
* *

Ceci dit, je demande au lecteur la permission de l'emmener avec moi pour une excursion qui m'est chère entre toutes, celle de la Chaume de Sérichamp. Elle se situe à une dizaine de kilomètres de Fraize, sur le dos du chaînon montagneux qui, du Rudlin à Sondreville, sépare les deux bras parallèles de la Meurthe : Grande Meurthe du Valtin, Petite Meurthe du Val de Straiture.

Un bon marcheur, partant de Fraize, gagnerait Sérichamp en deux heures en suivant les crêtes qui vont de La Roche à Charbonichamp par les cols de Rovémont et du Reposoir. On y monte aussi de Sachment, de Habeaurupt, du Valtin et du Grand-Valtin.

Pour ménager les jambes de mon touriste, je me propose de le conduire en voiture jusqu'au Grand-Valtin, par la vallée de Straiture.

Passé le village de Clefcy, maintenant relevé de ses ruines, qui se cache sous les frondaisons d'où émerge son clocher bulbeux, la vallée se resserre à mesure que nous la remontons. Devenues montagnes, les collines qui la bordaient se sont rapprochées. À Sachment, elles formaient déjà un véritable entonnoir. Un peu plus haut, on pourrait croire que la vallée va se fermer.

Nous entrons alors dans le défilé de Straiture, long de quatre kilomètres et présentant une suite de sites d'un aspect saisissant, entre les parois abruptes et boisées des montagnes, au milieu d'une coulée de roches granitiques. La gorge est tellement étroite qu'au point où nous sommes, elle laisse à peine place au torrent et à la route. De fait, le nom de Straiture, venu d'un mot latin resté dans notre patois sous la forme « strâ », peut se traduire par passage étroit.

Plus abondant en amont, le torrent est ici presque à sec ; c'est que, sur une longueur de 1.500 mètres, la Petite Meurthe disparaît, quand ses eaux sont basses, pour se perdre dans les fissures des pierres, couler mystérieusement sous le roc et reparaitre plus loin. Une autre rivière vosgienne, la Meuse, présente ce même phénomène d'un lit souterrain.

Pourquoi ce nom de glacière qui se lit sur un écriteau ?... Mettez la main entre les interstices des roches moussues écroulées de la montagne. Ne sentez-vous pas un courant d'air glacial venu des profondeurs qui se retrouve dans la fraîcheur de l'atmosphère environnante ? Ici, entre ces blocs aux angles arrondis, on peut trouver de la glace pendant presque toute l'année. C'est le « *Trou de la Glace* », ainsi nommé dans

le pays, autrement dit la Glacière naturelle de Straiture, qui fait pendant à celle du Kertoff, dans la vallée de la Vologne.

Faisons quelques pas le long de ce vieux chemin forestier, masqué par la végétation des buissons et des ronces, qui n'est autre que l'ancienne route. Le petit mausolée rustique, que nous découvrons au pied des rocs, rappelle le souvenir du garde forestier Sébastien Vauthier, du Grand Valtin, qui périt là dans les neiges.

Le 8 janvier 1843, Sébastien Vauthier est parti, pour sa tournée habituelle, dans la forêt de Straiture. Ce jour là, la neige, fouettée par le vent, est tombée en abondance, s'accumulant en épaisseurs considérables. Tard dans la soirée, le garde n'est pas rentré à la maison.

Anxieuse, sa femme attend, prête l'oreille aux bruits du dehors, s'inquiète. Vers minuit, un grattement à la porte, suivis d'aboiements plaintifs. C'est le chien du forestier rentré seul à la maison. Il se démène sur le seuil..., repart..., tourne la tête..., revient. La femme a compris le sens de cette mimique. Elle alerte les voisins. Au matin, on suit l'intelligent animal qui conduit les sauveteurs là où Sébastien Vauthier, épuisé de fatigue, est tombé. Hélas ! sous l'épais linceul qui le recouvre, le garde a cessé de vivre, victime de cette fringale bien connue de ceux qui ont fait de longs trajets par temps de neige !

*
* *

Un chemin montant taillé dans le roc sur le flanc de la pente rapide au fond de laquelle gronde la Petite Meurthe bondissante ; c'est la *Peute Basse*, bien nommée⁽¹⁾. Mystérieuse et pleine d'ombre est la forêt. L'endroit est sauvage, mais délicieux. Un dernier tournant du chemin et l'horizon se dévoile sous une lumière crue : nous débouchons au Grand Valtin.

Pour qui monte des vallées, le contraste est saisissant entre l'agreste et gracieux vallon, aux pentes moyennes, couronné et enclos de sapinières, et les sites pittoresques, mais d'un relief plus tourmenté qu'il a rencontrés sur sa route.

À la naissance des deux bras de la Meurthe, le vallon du Grand-Valtin, orienté est-ouest, n'est autre chose qu'une clairière, piquée ça et là, dans la verdure des prés, de fermes blanches aux toits rouges, les unes assises au bord de la route du Valtin à Gérardmer, le plus grand nombre étagées au flanc droit de la montagne.

Pour certains auteurs, le nom du Valtin dérive de l'allemand *Wald* : forêt, et signifie dans la forêt *in Wald*. Je crois plutôt qu'il n'est qu'une forme du vieux mot français *val* signifiant vallée, vallon. On le retrouve dans Étival qui se dit en patois *Tivé*, alors que le Valtin s'appelle *Véti*. Curieuse concordance qui vient à l'appui de ma thèse.

Tournons les yeux du côté de l'est, vers cette haute barrière montagneuse qui ferme l'horizon, c'est la chaîne des Vosges où fait saillie la croupe du Tanet qui nous semble toucher le ciel.

Administrativement, le Grand-Valtin est une section de la commune de Ban-sur-Meurthe, à onze kilomètres du centre communal. Sous le nom de Ban-le-Duc, elle comprenait, avant la Révolution ⁽²⁾, tous les hameaux situés le long de la Petite Meurthe, de sa source à son confluent. Au spirituel, le Grand Valtin appartient à la paroisse du village voisin du Valtin. Celui-ci, formant commune indépendante, se situe à

1 Le mot patois « peut » signifie laid, vilain. Il prend ici le sens de malaisé, difficile, d'aspect peu engageant.

2 Ban sur-Meurthe est la seule commune vosgienne ayant conservé son nom révolutionnaire.

trois kilomètres vers l'est, au fond d'une gorge profonde où coule la Meurthe naissante. Alors qu'au Valtin, les maisons se serrent autour du clocher comme les poussins autour de la mère poule, celles du Grand-Valtin, toutes isolées, sont égrenées, ça et là, sur une vaste espace. L'adjectif grand qui précède le nom Valtin prend, ici, le sens de vaste, étendu.

La jonquille fleurit le val
Aux belles journées printanières,
Il a pour décor estival
Le genêt d'or et la bruyère.

Ici, dans le grand calme de la nature, tout est grâce, tout est harmonie, tout est mesure.

« Ce Grand-Valtin, quelle splendeur ! ... » s'exclamait l'autre jour Monsieur René Coty, ancien Président de la République, en visite de famille au pays. Me permettra-t-on de dire que ce cri d'admiration d'un hôte illustre et vénéré entre tous a retenti dans mon cœur et que, non sans fierté, je m'en suis intimement réjoui ?

*
* *

Voici, reconnaissable à son clocheton, l'école du Grand Valtin, la maison blanche où j'ai passé vingt-huit ans de ma carrière d'éducateur. Parmi tous les souvenirs qu'elle évoque dans ma mémoire, il n'en est pas de plus émouvant et de plus cher que celui des anciens élèves tombés dans les deux guerres. La piété des Grand-Valtinois leur a élevé, devant l'école, ce modeste monument qui rappelle les noms glorieux devant lesquels nous allons, tout d'abord, nous incliner et nous recueillir. Pourquoi ne le dirai-je pas, le Grand Valtin est, je crois, la seule section de commune à posséder son monument particulier ? Le fait, tout à l'honneur des habitants, mérite d'être signalé.

Conçu par M. Paul Fürst, architecte déodatien, exécuté par M. Cavalli, graniteur à Liézey, ce mausolée s'harmonise, par sa simplicité, sa rudesse même, au cadre rustique qui l'environne. Sa matière, le dur granit du pays, symbolise les solides vertus du montagnard : attachement à son sol, courage et ténacité. Campé au bord de la route comme une de ces bornes milliaires dont les Romains jalonnaient leurs voies triomphales, il rappelle au passant le sacrifice sublime des plus humbles montagnards. Sa présence enfin, dans la cour de l'école, n'est-elle pas à la fois un exemple et la plus haute des leçons ? ...

C'est de l'école que « nous grimperons » en droite ligne à Sérichamp par une sente forestière dite « Chemin Jacques ». J'en connais tous les arbres. Avant d'affronter cette rude montée, qu'il plaise à « mon touriste » se reposer un instant. Ce me sera l'occasion de lui dire quelques mots des Chaumes.

Les Vosges du Sud ou Hautes-Vosges, entre 1.000 et 1.300 mètres d'altitude, que nous avons devant nous, se caractérisent par la dénudation de leurs sommets recouverts d'une végétation herbacée dont la teinte plus pâle contraste avec la houle des hêtres, la note sombre des sapins. Sur ces plateaux, ces coupoles, ces crêtes, croît un gazon dru et savoureux, parfois arrosé de sources vives. Ces pelouses propres au pâturage du bétail sont les Chaumes, véritables alpages des Vosges.

Face au Grand-Valtin, au faîte de la chaîne principale, se dressent les Hautes-Chaumes qui s'étendent en arc de cercle, sur une longueur de quinze kilomètres, entre les cols du Luschbach et de la Schlucht. Au temps où les pâturages étaient exploités et comportaient des bâtiments de ferme, on en comptait cinq : la Reichberg (détruite par

le bombardement en 1914), le Gazon du Faing, (encore debout, mais non occupé), le Gazon Martin (incendié en 1946), le Tanet, à 1.293 mètres d'altitude, que l'on voit d'ici (démoli volontairement par son propriétaire), Montabœuf, au sud de la Schlucht (reconstruite après sa destruction en 1944, c'est maintenant une ferme auberge).

Les contreforts de la chaîne portent d'autres chaumes, telle Sérichamp, but de notre excursion. Il y en a sur les hauteurs de Gérardmer, de la Bresse, sur le versant alsacien. Par extension, quelques fermes isolées situées, non sur les sommets, mais dans les replis de la montagne, ont reçu aussi le nom de chaumes. Exemple : Belbriette, dans un vallon, derrière cette montagne.

Il y a une dizaine d'années, un commissaire au « plan Monnet » étudiait sur place les possibilités économiques des chaumes. En conclusion de son enquête, il estimait que les Hautes-Chaumes des Vosges pouvaient nourrir 1.500 têtes de bovins pendant la belle saison. L'abandon des chaumes a réduit à néant cette source de prospérité. Quelle perte pour l'économie nationale !...

D'où vient ce nom de chaume ? On est généralement d'accord, en Lorraine, pour le faire dériver du latin « *calvi montes* », montagne chauve. C'est l'opinion de Don Calmet. Mieux qu'un médiocre accident de terrain, pensait-il, les Hautes-Vosges méritaient le qualificatif de chauves qui évoque bien l'aspect de sommets dénudés et souvent arrondis. Cette version est fort plausible. Pour Pierre Boyé, auteur d'un important ouvrage sur les chaumes vosgiennes, le mot bas-latin « *calma* » désignant des terrains maigres, isolés, stériles, qu'on retrouve sous des formes diverses calm, chaux (chaumelle, chaumette, combe, etc...) serait la véritable étymologie de chaume.

En Alsace, où le dialecte allemand était en usage, les hauts pâturages de la montagne se nommaient anciennement *First*, *Fürst* ou *Fest*, d'un vieux mot allemand qui signifie le plus haut. On dit encore à Munster « monter au First », comme nous disons « monter sur chaume ». Nous verrons de Sérichamp la chaume de Balveurche, encore dénommée Belfirst par les Alsaciens. Les chaumes se sont aussi appelées « voisins » ou « gazons » autre équivalent allemand. Nous avons les Vieux Gazons près de Plainfaing et, sur les Hautes-Chaumes, le Gazon du Faing.

Encore florissantes au début du siècle, les Chaumes comportaient des bâtiments destinés à abriter les fermiers et leur bétail. Exception faite pour Sérichamp et les moins isolées de ces métairies des hauteurs, elles n'étaient occupées que pendant la belle saison.

Chaque année, vers la St Urbain (25 mai), une tribu de pasteurs, les « marcaires » (de l'allemand Melker : trayeur) quittait les fermes des vallées, se mettait en marche avec ses troupeaux vers ces régions solitaires où elle séjournait pendant quatre mois. Une famille de la Combe a ainsi, pendant plus de vingt ans, tenu la chaume de Tanet.

Prenant possession des modestes chalets édifiés sur les chaumes, les marcaires vivaient en reclus, partageant leur temps entre la garde du bétail et la fabrication du fromage. Le touriste venait, chez eux, se délecter du bon lait écumant ou consommer les boissons dont une vieille tolérance autorise la vente en ces lieux écartés.

Tout le jour, les vaches en liberté erraient sur la montagne, berçant le grand silence de la chaume du tintement de leurs clarines. La maîtresse bête du troupeau portait, suspendue au large collier de cuir orné de clous dorés, la plus grosse et la plus belle « sonnaille », véritable petite cloche, orgueil du marcaire qui avait passé la montagne pour se la procurer à Munster, en Alsace. Cette sonnaille, qui s'entendait de très loin, servait de ralliement au troupeau dispersé ; les autres, plus petites, mettaient le chaumiste sur la trace des bêtes égarées en forêt.

Venue la St Michel (29 septembre), aux premières bruines, aux premiers frimas, on déserte les chalets, on redescend dans les vallées. Au gai tintement des clochettes succède un morne silence. Sous leur blanc manteau d'hiver, les chaumes resteront-elles isolées du reste du monde ?... Les fervents du ski vont animer cette solitude de leurs joyeux ébats. Les plus endurants passeront la nuit dans les refuges édifiés la-haut, pour sillonner la montagne dès l'aube. Le sport d'hiver a reconquis les chaumes abandonnées des marcaires.

*
* *

Nous avons vu que certaines chaumes, les moins écartées et les plus accessibles, Sérichamp entre autres, étaient occupées toute l'année. À la veille de la dure période hivernale où la neige atteignait parfois plusieurs mètres d'épaisseur, rendant les chemins impraticables, les marcaires avaient pourvu à leur approvisionnement. Sacs de farine, tonneaux de vin, denrées pour les hôtes et le bétail avaient été transportés là-haut et l'hiver se passait sous la neige, à plus de mille mètres d'altitude. La visite d'un bûcheron, du garde forestier ou du facteur, celle d'une troupe de skieurs venaient seules rompre la monotonie d'une réclusion qui se prolongeait durant cinq mois.

Puisque « mon touriste » en sait maintenant aussi long que moi sur les chaumes et leurs hôtes temporaires ou permanents, nous allons mettre ses jambes et ses poumons à l'épreuve en montant à Sérichamp, tout droit au Nord. Trois kilomètres à peine, dont la moitié sous bois. Mais la « grimpette » est rude : de l'altitude de 828 mètres où nous sommes, nous devons atteindre 1.147 mètres, ce qui nous fait, pour trois kilomètres de trajet, une pente moyenne de dix centimètres par mètre. N'est-ce pas le moment de rappeler la fable : Le lièvre et la tortue ?..,

Ménageons notre souffle et nos jarrets et, dans une petite heure, nous serons là-haut.

Nous montons dans la forêt, cathédrale aux mille piliers, pleine de silence et de majesté. Nous montons... Les sapins se font de plus en plus courts, de plus en plus trapus... À la lisière de la chaume, des hêtres rabougris et déjetés, à qui la mousse fait des barbes vénérables, s'inclinent jusqu'à terre pour nous accueillir.

Et voici bientôt « *la Loge* ». Il y a quelque vingt ans, s'élevait là un joli kiosque forestier, artistement fait de rondins, couvert de grandes écorces de sapin, où promeneurs et bûcherons pouvaient s'abriter et se reposer. « La Loge », tombant de vétusté, s'est écrasée sous les grandes neiges. Elle a disparu, mais le nom est resté.

De « la Loge », un coin de la chaume se dévoile à nos yeux. Dans l'air vif et léger, tout proche paraît le ciel d'un bleu lavé où règne le globe d'or du soleil.

Par une piste en pente douce, nous nous dirigeons vers la ferme à travers la vaste pelouse qui foisonne de pensées sauvages (violette des montagnes) aux coloris variés, dominées ça et là, par les grandes corolles jaune safran de l'arnica. L'odeur aromatique et subtile de la *gaudremoine* (meum des Alpes) accompagne nos pas.

En vérité, quelque chose manque à ce tableau rustique. Où sont elles ces vaches paisibles qui, au clairtintement des sonnailles, broutaient, le mufle à terre, relevant la tête entre deux coups de langue pour dévisager le visiteur de leurs gros yeux interrogateurs ?... Hélas ! il n'y a plus de troupeau à Sérichamp C'est une bien triste histoire. La dernière guerre avait laissé les bâtiments de la ferme à peu près intacts. Alors que de petites réparations, couvertes par les dommages de guerre, auraient suffi à les remettre en parfait état, le propriétaire mal informé – peut être mal conseillé –

entreprit de la démolir. À ce moment, il était sans fermier. Il fit donc enlever les tuiles du toit, décrocher portes, fenêtres et volets, arracher pour les vendre les robustes plaques de tôle qui bardaient les quatre murs. Dix ans durant, on eut, des Hautes-Chaumes et de la Schucht, le lamentable spectacle d'un squelette de charpente dressé sur des murs croulants, comme si la maison ne voulait pas mourir. Le temps venant, tout finit par s'effondrer.

*
* *

Qu'était Sérichamp, il y moins de quinze ans ? La plus grande, la plus belle, la plus solide ferme des Hautes-Vosges.

Bâtie sur un terre-plein, face au midi, abritée des vents par un rideau de grands épicéas à l'ombre accueillante aux jours d'été, abondamment pourvue d'eau potable, la métairie tirait vanité de ses vastes et confortables appartements aux larges baies, de son étable à deux rangs de bestiaux.

Dans l'immensité de la clairière verte, inondée de soleil, elle apparaissait, de loin, comme un joujou de la Forêt-Noire aux vives couleurs. Dirai-je que ce spectacle m'a toujours réjoui le cœur ? Je n'en suis que plus peiné de la déchéance de la chaume.

Avec ses 38 hectares, dont la moitié en prés de fauche, le reste en pâturage, Sérichamp pouvait nourrir une quinzaine de têtes de gros bétail pendant toute l'année, le double à la belle saison. Comme dans beaucoup de fermes de la montagne, un pont jeté sur la pente du terrain permettait de rentrer les voitures de fourrage directement au fenil.

Si l'exploitation agricole est maintenant abandonnée là-haut, j'ai eu la joie de constater, lors de ma dernière visite, la construction d'un petit pavillon sur les ruines de la ferme. C'est l'œuvre d'un homme courageux, un Alsacien, qui, autorisé du nouveau propriétaire, a édifié cette construction de ses propres mains, à l'emplacement de ce qui fut la chaume de Sérichamp. Il nourrit quelques moutons dans le pâturage et vit là haut en ermite et en sage, loin du monde et de ses soucis. Grâce à lui, la chaume n'est plus inhabitée, et le point de vue splendide de Sérichamp continue à être fréquenté... S'il n'y avait plus, dans cette solitude, personne pour accueillir et, en cas de besoin, secourir le visiteur, l'admirable site serait, pour toujours, déserté.

*
* *

De l'esplanade où nous sommes maintenant, promenons un regard circulaire sur l'alentour. De tous les points de l'horizon montent des sommets arrondis et boisés. À l'Orient, les Hautes-Chaumes et le sommet de Tanet, le col de la Schlucht où de bonnes jumelles permettent de suivre l'animation touristique, le Hohneck, au chef dénudé et casqué, qui se prolonge, vers le sud, par une ligne de ballons se confondant avec le ciel dans les lointains vaporeux. Devant nous, la chaume de Balveurche cernée de montagnes aux amples contours, pressées comme des vagues, ne laissant entrevoir que de rares échappées des vallées. Ce point brillant qui scintille, vers la droite, au creux d'un amphithéâtre où se pressent les toits rouges, c'est un coin du lac de Gérardmer.

Les yeux fixés sur ce magnifique panorama, nous allons nous y attarder longuement, respirer à notre aise l'air idéalement pur des sommets, savourer cette plénitude de vie, ce détachement des soucis et des mesquineries de l'existence qu'on ne trouve qu'ici.

En écrivant ces lignes, je sais bien que l'enfant de Sérichamp qui me lira en éprouvera une douce émotion et revivra les jours heureux de sa jeunesse sur la chaume à laquelle il reste si fidèlement attaché par les liens du cœur.

*
* *

Attachons-nous un moment à la contemplation des féeries de la montagne étalées sous nos yeux. Interrogeons l'histoire. Mais n'est-ce pas péché de mêler l'histoire à tant de poésie ? Cédant à mon inclination favorite, j'en demande pardon au lecteur.

Car les chaumes ont leur histoire. Et quelle histoire ! Une histoire plus que millénaire où les bienfaits de la paix, les horreurs de la guerre, ne furent pas sans retentissement, où les pelouses des sommets connurent leurs heures de prospérité, leurs périodes de désolation.

C'est la crête des Vosges, beaucoup plus que les passages ouverts à travers la chaîne, qui servir de trait d'union aux populations des deux versants, puisque c'est par les chaumes, et à cause des chaumes, que se nouèrent et s'entretenirent des rapports de voisinage. Par elles se découvre et s'explique une pénétration de l'élément germanique vers certains points du versant occidental, phénomène dont aujourd'hui se retrouvent des témoins dans les mœurs, les lieux-dits, le patois. Sur les chaumes, l'Alsace et la Lorraine ont réellement pris contact. Ainsi ont commencé, pour ne plus s'interrompre, des relations amicales souvent, troublées parfois, où le plus puissant motif d'entente et de discordance était encore et toujours les chaumes, objet de la convoitise des marcaires alsaciens et lorrains.

Avant d'aborder la monographie particulière de Sérichamp, posons nous cette question : les chaumes sont elles, et jusqu'à quel point, l'œuvre de l'homme ? Pour celle ci, pour toutes celles des contreforts, pas de doute : dénudation artificielle, le sol a été primitivement défriché.

On ne peut être aussi affirmatif à propos des Hautes-Chaumes battues des vents, où les plantes herbacées semblent pouvoir à peine résister aux courants atmosphériques et aux températures extrêmes. Elles n'ont triomphé de ces redoutables agents qu'en s'adaptant, en se transformant ; elles sont naines, rampantes ; leurs fleurs velues et réduites, méconnaissables. Quelques hêtres difformes, aux branches multipliées et étendues, de courts sapins étêtés sont, là-haut, les seuls représentants de la végétation ligneuse. Le défrichement, s'il a eu lieu, ainsi que le laissent à penser certains vestiges, n'a été que partiel et singulièrement facilité par la nature.

*
* *

Pourquoi les premières populations – probablement nomades – ont elles recherché et aménagé ces hauts pâturages, de préférence aux vallées ? Les pasteurs des Hautes-Vosges continuaient la tradition des Celtes, nos lointains ancêtres, qui hantaient les sommets. Ils jouissaient, sur les chaumes, de l'indépendance des peuplades primitives doublée d'une sécurité relative, à une époque troublée par les invasions et le pillage. Et le fourrage abondant et aromatique des « gazons » était excellent pour la santé de leur bétail, la quantité et la qualité de ses produits.

*
* *

Aux VII^e et VIII^e siècles, les fils spirituels du moine Déodat, fondateur de St Dié, se sont essaimés par toute la région Haute Meurthe-Fave, dont le roi des Francs, Chilpéric III, leur avait fait donation et qu'ils avaient appelée Val de Galilée. Une cellule, dédiée à Sainte Agathe, fut érigée par l'un d'eux, à l'emplacement du village de Clefcy, à l'entrée de la vallée de la Petite Meurthe. Ce sont les tenanciers de Sainte Agathe qui, à une époque indéterminée, entre le IX^e et le XI^e siècle, défrichèrent la montagne de Sérichamp pour y mener paître leurs troupeaux. De fait, les chanoines de Saint Dié, successeurs des moines de Galilée, conservèrent, jusqu'à la suppression de leur Chapitre en 1789, la vieille chaume de Sérichamp.

*
* *

Quel joli nom que Sérichamp ! Vraisemblablement, la chaume doit aux moines défricheurs ce nom poétique et charmant, sonnante clair comme les clarines des vaches au pâturage dans la grande paix de la montagne. Que signifie-t-il ?...

Pour les uns, il veut dire champ de la souris : « Sourichamp » alias Mausberg (en allemand mont de la souris) lit-on sur une carte du XVI^e siècle (à remarquer qu'une sorte de petite souris s'appelle en patois *s'ri*). Pourquoi mont des souris ? Appellation bizarre et peu vraisemblable. Y avait-il là plus de souris qu'ailleurs ? On peut se le demander.

À cause du retard de la végétation à cette altitude, les moines qui baptisèrent la chaume n'auraient-ils pas pensé au mot latin *seris*, dont ils auraient fait Sérichamp ou champ tardif ?

À ces deux étymologies possibles, j'en préfère une troisième. Dans les titres anciens, on lit souvent « Strichamp », que le patois prononce toujours en faisant sonner le t. Or, « Strichamp », dérivé du latin *stratum*, étroit, évoque bien l'aspect de la longue bande de terrain que devait être la chaume primitive. Les lieux-dits « Straiture », « Strazy », où la même racine latine se retrouve, sous des formes différentes, dans le voisinage immédiat, sont en faveur de cette opinion. Nous avons donc de bonnes raisons de croire que Sérichamp, anciennement « Strichamp », signifie champ étroit. Ce sont les copistes qui, de « Strichamp » ont fait « Sourichamp » et même, dans certaines pièces « Périchamp » et « Hérichamp ».

*
* *

Le pâturage a été, des siècles durant, la principale ressource des populations de nos montagnes. Au XV^e siècle, en dehors de la chaume de Sérichamp — qui nous occupe — appartenant en propre au Chapitre de Saint-Dié, le duc de Lorraine est propriétaire indivis, avec l'abbesse du monastère de Remiremont, de vingt et une chaumes ou « *hauts pâturages* » s'étendant du Ballon d'Alsace au Col du Bonhomme. Sur le versant oriental, d'autres chaumes appartiennent aux abbayes alsaciennes de Munster et de Pairis. Les chaumes sont affermées en bloc, non pas à des particuliers, mais à une communauté qui y met en commun ses troupeaux. Un diplôme de 1503 nous apprend que les marcaires alsaciens de Munster ont affermé — « amodié » comme on disait alors — les Hautes Chaumes ou « *Grand Pâturage* » pendant 270 ans, sans interruption.

En outre du droit au pâturage, les chaumistes peuvent mener leur bétail et l'y faire paître dans la forêt circonvoisine. Ces cantons forestiers englobant, reliant les diverses éclaircies des cimes, portent le nom très expressif de « *répandises* ».

Les revenus tirés des chaumes par le domaine ducal ne sont point négligeable, puisqu'il y envoie périodiquement des agents chargés d'en dresser l'état.

*
* *

C'est René II, le vainqueur du Téméraire qui, par une charte de 1476 (un an avant sa victoire de Nancy), prolonge pour sa part seule, le Grand Pâturage, en l'augmentant d'une 22^e pelouse, celle de Sérichamp qu'il fait défricher à l'ouest de celle du Chapitre, dans la forêt de Ban-le-Duc. L'emplacement des bâtiments, encore visible, que marque un vieux hêtre moussu, à quatre-vingts mètres à droite et en dessous de la construction actuelle, se révèle par le parfait nivellement du sol. Il y aura désormais, jusqu'à la Révolution, deux chaumes à Sérichamp : celle du Chapitre, la première créée, et la chaume domaniale. De moitié plus petite, celle-ci n'en était qu'un agrandissement récent, une sorte d'annexe. Le bétail qui y paissait devait, faute d'une fontaine, aller s'abreuver sur la propriété voisine. Pour cette licence, le duc devait une indemnité annuelle aux chanoines.

Les « chaumistes » acquittaient un « cens » en argent, payable pour moitié à la recette du domaine, pour l'autre moitié aux dames de Remiremont. Le duc percevait le cens pour sa chaume de Sérichamp. Ceux du Chapitre s'acquittaient auprès du « sonrier », sorte de receveur-trésorier.

*
* *

En outre du prix fixé par leur bail, tous les fermiers payaient une curieuse redevance en nature « *le cens des fromages* ».

Chaque été, à la même date, les marcaires étaient tenus d'apporter à « *l'admodiateur* », qui les faisait vendre aux enchères à son profit, tous les fromages fabriqués le 23 juin, veille de la Saint Jean-Baptiste. C'était la « *journée des fromages* » ou « *journée des Chaumes* ». Les chaumistes, avisés de la date de livraison, descendaient, la hotte au dos, avec leur fardeau. Ceux des Hautes-Chaumes gagnaient Gérardmer. Les fromages des deux chaumes de Sérichamp étaient reçus au Valtin (plus tard à Fraize) par un envoyé du Chapitre à qui le duc devait les siens pour la servitude que les chanoines consentaient aux troupeaux du gazon domanial dans leur pacage de Sérichamp. Là, après les formalités de délivrance, le sonrier du Chapitre fournissait la « *marande* » ou petit déjeuner des marcaires, qui devait consister en « pain, vin, quelques petites pièces de chair ». Par privilège spécial, ceux de Sérichamp étaient indemnisés du sel nécessaire à saler les fromages. Cette antique et pittoresque coutume subsistera encore à la veille de la Révolution.

À quelques exceptions près, toutes les chaumes du massif des Hautes-Vosges étaient aux mains d'Alsaciens qui s'y disputaient, en pleine terre lorraine, leurs lots respectifs avec une âpreté singulière. Autour de Sérichamp, et sur cette montagne même, eurent lieu plusieurs fois des luttes acharnées entre montagnards lorrains et gens du Val de Munster ou d'Orbey qui menaient paître leur bétail dans les « *répandises* » voisines. Souvent le sang coula.

Après des contestations trop longues à énumérer, et qui prirent parfois un caractère aigu, le duc Charles III devient, par transaction avec l'abbesse de Remiremont, seul propriétaire des chaumes en 1579. Il fait dresser par son conseiller Thierry Alix une carte perspective et un dénombrement de tous les pâturages des hauteurs. Les chaumes abornées sont louées d'abord aux communautés de La Bresse, Gérardmer, Le Valtin, puis ce qu'on appelait « le Grand Pâturage » disloqué et mis aux enchères par lots séparés. Les fermiers seront le plus souvent, dès lors, des particuliers des proches vallées lorraines. À Sérichamp, nous apprennent les anciens baux conservés aux archives, il y en

a eu de Clefcy, Ban-le-Duc (actuellement Ban sur Meurthe), Anould, Gerbépal, Corcieux, Ste-Marguerite, Fraize, Gérardmer.

En 1589, les habitants de Gérardmer qui mènent pâturer dans les forêts voisines, « remontent à M.M. les Chanoines que, de toute ancienneté, il ne doit y avoir, en la chaume de Sérichamp, que deux gîtes à bestiaux et, à chacune d'icelle (sic), le nombre de 34 bêtes rouges à cornes et, comme ceux qui ont affermé lesdites chaumes y mettent un plus grand nombre de bestiaux, ils supplient Messieurs qu'ils aient à se contenter de ce nombre. »

Pourquoi cette protestation ? Les pâtres gérômois s'estiment évidemment lésés du fait que les vaches en surnombre à Sérichamp diminuaient d'autant la pâture de leurs propres troupeaux.

*
* *

Dans le premier tiers du XVII^e siècle, l'industrie pastorale atteint, sur les cimes des Vosges, son plus grand développement. Le bail de 1580 avait autorisé l'élargissement des gazons. Partout, on déboise dans le voisinage des gîtes à bestiaux. Mais ces déboisements légaux sont encore trop restreints pour l'impatience des chaumistes, avides d'espace et de lumière. Déjouant la surveillance des « gruyers » (agents forestiers), qui interdisent de couper la moindre pièce de bois vif en dehors de la zone officiellement sacrifiée, ils ont recours au « *surcenage* » des arbres de la lisière : ingénieuse pratique, plus ingénieuse que licite, qui consistait à inciser, puis enlever une couronne d'écorce sur tout le pourtour de l'arbre, à sa base. On dissimulait le méfait sous la mousse. Immanquablement, l'arbre « surcené » séchait l'été suivant. On pouvait alors le couper sans risque, l'enlèvement du bois mort étant toléré. De « surcené », on a fait « le Surceneux », clairière jadis défrichée sur la route du Grand-Valtin à Gérardmer. Il y a aussi le « Surceneux Houssement » au Grand-Valtin, la « Cercenee » et le « Cerceneux Marion » (Géfarmer), le « Cerceneux » (Les Arrentès-de Corcieux) ⁽³⁾.

Ainsi, d'année en année, s'accroissent la calvitie des sommets et, partant, l'importance des troupeaux. Une supplique à la Cour des Comptes de Lorraine, datée de 1584, constate que le fermier du Chapitre de Saint Dié, qui ne nourrissait naguère que 68 bêtes à cornes sur la chaume de Sérichamp, y envoie 100 vaches et 20 chevaux. À cette époque, on ne dénombre pas moins de 1500 bêtes à cornes sur les 22 chaumes du versant lorrain.

Une ombre cependant à ce tableau de prospérité : les épizooties qui déciment les bovins par suite de la communauté des « répandises ».

Une ordonnance ducale de 1622 nous apprend qu'« ensuite de la requête présentée à Son Altesse par les sieurs du Chapitre, elle ordonne que les séparations que l'on avait faites par des abatis de sapins entre la chaume domaniale de Ban-le-Duc (c'est-à-dire Sérichamp) et celle du Chapitre, à cause de la mortalité du bétail, fussent ôtées et que l'on remît le tout dans l'ancien usage... »

*
* *

J'ai dit ailleurs la triste aventure de Didier de la Levée, l'un de mes ancêtres. On me permettra d'y revenir.

3 Marc Georgel. Les appellatifs dans les cadastres de l'Arrondissement de Saint-Dié, pages 148, 317.

Nous sommes en 1634. Jusqu'alors, les populations pastorales des Hautes Vosges avaient – moins que celles des vallées – souffert des invasions, grâce à leur isolement dans les replis de la montagne. La Guerre de Trente ans, qui désola et ruina toute notre région, va les atteindre durement. Aussi mal placée que possible entre deux puissants rivaux, la France et l'Empire germanique, la Lorraine, alliée de l'Empire, se vit envahie de deux côtés à la fois : à l'ouest par les Français, à l'est par les Suédois, leurs sauvages alliés, venus de l'Alsace après avoir traversé l'Allemagne. Vivant de pillages et de rapines, ceux-ci vont pénétrer dans les cantons les plus reculés de la montagne où ils feront main basse sur le bétail, sèmeront la désolation et la ruine. La peste – apportée, croit-on, par les Suédois – précipite l'œuvre néfaste. Elle est à Raon dès 1632. Remontant la vallée de la Meurthe, la contagion gagne Clefcy, puis le Valtin où les morts sont enterrés, proche le village, en un enclos qui s'appelle encore le « Meix de la Croix ».

Plus favorisés que les marcaires d'Alsace, les pâtres lorrains avaient cependant sauvé du pillage presque tout leur bétail. Jusqu'en 1634, les fermiers du Pré de Raves, du Rossberg, de Sérichamp, acquittent exactement leur « canon » aux comptables ducaux. La chaume de Sérichamp avait été affermée pour 6 ans, en 1630, à Didier de la Lavée, de Hervafaing, moyennant un « canon » annuel de 121 francs barrois, en outre d'un droit d'entrée de 560 francs (Archives de Meurthe-et-Moselle, B 8825).

Didier de la Levée tenait son nom du lieu-dit dont il était originaire. Une levée était jadis, soit un talus destiné à appuyer une chaussée ou à servir de soutènement à un terrain cultivé, soit une digue retenant les eaux d'un étang. Ce lieu-dit nous a été conservé, il figure au plan cadastral de la commune de Ban-sur-Meurthe (la Levée, section C, 2^e subdivision de Hervafaing).

On écrit plus tard, de Lalevée (1732), puis simplement Lalevée à la fin du XVIII^e siècle. De tels noms n'étaient pas rares à l'époque. Il y a eu de même chez nous des de la Maze (⁴), de la Haye, de la Côte, etc... qui, par élimination de la particule, sont devenus Lamaze, Lahaye, Lacôte ; des du Champ, de Rexel, du Vie, du Void, etc... où la particule s'est soudée au nom d'origine pour faire Duchamp, Derexel, Duvic, Duvold. Ni les uns, ni les autres n'avaient de lettres d'anoblissement. Mais cette noblesse sans parchemins que leur avait conférée la glèbe n'en valait-elle pas une autre ?...

Au début de mai 1634, Didier de la Levée quitte, avec son troupeau, sa ferme de Hervafaing pour s'installer pendant la saison d'été sur la chaume.

À peine est-il monté là haut qu'un matin, à l'aube, le petit « hardier » de la métairie du Seucy s'en vient tout courant donner l'alarme : un parti de Suédois, venu de Habeaucupt, est à Charbonchamp et se dirige vers la chaume.

Désireux de mettre son bétail en sûreté, Didier gagne la forêt avec ses vaches.

C'est dans la gorge sauvage de Straiture, impénétrable à l'époque, qu'il va chercher refuge. Il songe à rester caché quelques jours sous les futaies où le troupeau trouvera facilement sa pâture. Le danger passé, il retournera à la chaume.

Las ! Didier de la Levée eut la malchance de rencontrer une bande de « Houèbes » (nom local donné indistinctement aux Suédois et aux pillards de toute nationalité) qui lui enlevèrent son bétail, le dépouillèrent de ses vêtements, le lardèrent de coups de lance. Laissé pour mort, il réussit, la nuit venue, à se traîner à la ferme où il devait succomber peu après.

4 On peut voir, à l'entrée du cimetière de Clefcy, la pierre tombale d'« honneste Nicolas de la Maze ».

Sans doute, aurions-nous toujours ignoré sa lamentable odyssee s'il n'en restait un témoignage écrit.

Pendant l'occupation française qui se prolongea jusqu'au traité de Ryswick (1697), il fut enjoint aux « Officiers gruyers » des mines de la Croix, chargés de l'administration des chaumes ducales, de recouvrer les fermages impayés. Les fils de Didier de la Levée se virent réclamer deux années de location. C'est dans le mémoire où ils demandent remise de cette imposition que se trouve, en substance, le récit qu'on vient de lire ⁽⁵⁾.

Nous lisons dans ce document :

« Nosseigneurs de la Chambre des Comptes ayant ordonné aux comptables de poursuivre les héritiers de Didier de la Levée, de Hervafaing, en paiement du canon de la ferme du thieu (?) du dit saison de Sérichamp pour deux années chacune de 242 francs »

« Il n'a joui que de 1630 à 1634, son bétail lui ayant été enlevé en cette dernière année . Ses hoirs ont demandé remise. »

Une mention en marge indique que remise a été accordée en 1663.

Je suis aussi fier de Didier de la Levée, fermier de Sérichamp, mon humble et malheureux ancêtre, qu'un grand seigneur peut l'être de ses aïeux.

*
* *

Les ravages de la guerre : pillages, meurtres, incendies, la famine et la peste qui ont suivi, ont dépeuplé la malheureuse Lorraine. Des villages entiers ont disparu ; d'autres ne comptent plus que quelques habitants. Pour échapper aux fureurs de la soldatesque, ceux ci errent, mourant de faim, au fond des bois. Pas un recoin de la montagne qui n'ait été visité par les envahisseurs. Abandonnées, les chaumes sont retombées dans la solitude. La paix de Westphalie (1648) ne met pas un terme à ces infortunes. Sous l'occupation française, qui se prolonge jusqu'au traité de Ryswick (1697), la Lorraine ruinée se reprend lentement à vivre et quelques fermiers se hasardent à remonter aux chaumes où ils ont à relever les gîtes à bestiaux détruits, à combattre les bêtes fauves qui se sont multipliées dans les « répandises », à défricher de nouveau les « gazons » envahis par la végétation ligneuse, à se défendre enfin contre les rôdeurs et malandrins de toute espèce qui hantent ces lieux isolés.

Plus d'un quart de siècle s'écoulera, après le meurtre de Didier de la Levée par les « Houèbes », avant que le « gazon de Sérichamp » ne reçoive de nouveaux hôtes. Les archives nous ont conservé le nom du premier de ces hardis pionniers. C'est un nommé Didier Liéger, de Clefcy, à qui la partie domaniale est adjugée, pour quatre ans, le 1^{er} mai 1661, moyennant un fermage de 53 francs, prix insignifiant qui l'avait sans doute engagé à courir le risque de conduire son troupeau sur la montagne. Son bail lui donnait la faculté de tenir, sur ce « gazon », cinquante vaches laitières avec « leur nourri » de deux ans, un taureau et un cheval. Les bêtes excédant ce nombre devaient être confisquées au profit du domaine.

En 1678, c'est Jean Pierrel, de Gérardmer, qui acquitte, pour Sérichamp, le « cens des fromages ».

Sur l'ordre du duc Léopold, Vuillemin, qui visita les chaumes en 1700, constate que « sur celle de Sourichamp (sic), à deux lieues de Fraisse, il y a une vacherie à Son

5 Compte de la Recette et des profits des bois et des Forêts de la Gruyerie de la Croix pour les années 1661,1662,1663. Archives de M-&M., B 8827

Altesse, sans autres bâtiments », ce qui indique qu'à cette époque, la chaume n'était encore habitée que l'été.

Cependant, les temps sont devenus plus sûrs. Par une déclaration en date du 11 février 1704, le duc Léopold, qui porte aux chaumes un vif intérêt, accorde à ses sujets du Ban-le-Duc, dont dépend Sérichamp, « le droit d'usage dans les hauts bois dictés bois du Ban-le-Duc, tant pour chauffage, bâtiments, clatures des héritages, entretien des fontaines et charriots que pour le pâturage de leurs bestiaux » (6).

À Sérichamp, les gîtes à bestiaux sont réparés, agrandis de greniers à fourrage, de quelques pièces d'habitation pour les fermiers. Les deux chaumes seront, dès lors, occupées toute l'année.

*
* *

En 1737, la Lorraine perd sa nationalité. Elle est cédée à la France et passe sous la souveraineté nominale de Stanislas Leczinski, roi détrôné de Pologne, beau père de Louis XV. À sa mort, en 1766, c'est l'annexion définitive et la chaume ducale de Sérichamp revient au domaine royal, qui en percevra les revenus jusqu'à la Révolution. Le Chapitre de Saint-Dié continue à louer la sienne par baux de 3, 6 ou 9 ans au gré des parties.

Le bail de 1780, dressé par Maître Poupar, notaire à Saint Dié, en faveur de « François Antoine Didierjean, fermier actuel de l'abbaye de Pairis, résidant à la Grande Ferme du Noirmont, val d'Orbey » rappelle un « arrêt de 1621, par lequel il conste que les deux tiers des hautes chaumes de Périchamp (sic) appartiennent au Chapitre, contre le domaine pour l'autre tiers, avec droit, d'envoyer pâturer le bétail sur les chaumes voisines et dins les bois ». Entre autres obligations, « le fermier est tenu de creuser des fossés de largeur et de profondeur convenables, limitant la propriété du Chapitre, pour les rendre à sa sortie bien vidés (ces fossés sont encore visibles sur plusieurs points) ; de laisser le passage nécessaire pour laisser abreuver dans la fontaine le bétail des marcaires qui y ont droit et usage ». (Il s'agit des marcaires de la chaume ducale). Le prix du fermage payable le onze novembre de chaque année échue « à M. le Sonrier du Val en sa maison canoniale de Saint Dié » était de « cent écus de francs faisant au cours actuel de Lorraine trois cent quatre-vingt sept livres dix sols. »

*
* *

À cette époque, Sérichamp est déjà fréquenté par la jeunesse des hautes vallées qui s'y donne rendez-vous le dimanche pour danser au son du violon. Les chaumes ont leur patron, saint Laurent, dont, de nos jours, la fête se célèbre encore, le 10 août, par des réjouissances rustiques.

Malheureusement, éclatent parfois, après boire, des disputes qui dégénèrent en rixes. S'imagine-t-on que ces lieux paisibles aient pu être jadis le théâtre d'un drame sanglant, ainsi que le relate un acte du 24 mai 1779, inscrit aux archives paroissiales du Valtin ?

« Ce jourd'hui vingt quatre mai mil sept cent soixante et dix neuf, a été homicidié sur la chaume de Sérichamp, le nommé Joseph Bertrand, fils de Sébastien Bertrand et d'Élisabeth Gérard, âgé de

6 Cette pièce conservée à la mairie de Ban-sur-Meurthe (anciennement Ban-le-Duc) a été détruite dans l'incendie de 1944.

trente.six ans, et, après la levée du corps par la Justice de la Pierre-Hardie à Saint-Diez. Signé : La. Motte, procureur d'office, a été inhumé au cimetière du Valtin avec les cérémonies ordinaires en présence de Joseph Sonrel, son parrain, de Joseph Jacques, de Sylvestre Petitdemange et de Nicolas Sonrel, tous du Grand Valtin qui ont signé. »

Ce n'était pas, sans doute, la première fois qu'on se battait sur les chaumes jusqu'à ce que mort s'ensuive.

L'expression « a été homicidié » retient l'attention par son savoureux archaïsme. Par qui, dans quelles circonstances Joseph Bertrand fut-il « homicidié » sur la chaume de Sérichamp, le 24 mai 1779 ?...

Crime crapuleux ?... Rixe après boire, un soir de bal, pour les beaux yeux d'une *béïesse* ?... Bataille rangée entre pâtres rivaux ?... Nous ne savons, nous ne saurons jamais.

Joseph Bertrand, la victime, était du Grand-Valtin, ainsi que Joseph Sonrel, son parrain, Joseph Jacques, Sylvestre Petitdemange, Nicolas Sonrel, qui ont signé l'acte de décès. L'enquête faite sur place par le procureur du tribunal criminel de « la Pierre-Hardie », à Saint Dié, fit-elle la lumière sur le drame, amena-t-elle l'arrestation et le châtement du meurtrier ?... Nous n'en connaissons pas davantage.

*
* *

Jusqu'à la veille de la Révolution, l'histoire de la chaume de Sérichamp, d'origine monastique, s'est inscrite dans le cadre de l'ancienne patrie lorraine, à travers les vicissitudes d'un passé singulièrement tourmenté. Les événements de 1789 vont la faire entrer de plain pied dans notre histoire nationale.

En vertu des décrets de l'Assemblée Nationale, les biens d'église devaient faire retour à la Nation qui, en contrepartie, assurait le traitement des ministres du Culte. Il en fut de même des propriétés appartenant au domaine royal. Comme la vente de ces biens, dits nationaux, qui représentaient la moitié de la fortune immobilière du pays, devait être longue à effectuer, ils furent gagés – hypothéqués, dirions nous – par le papier monnaie des assignats. C'était un peu ce qui se passe de nos jours, où l'or déposé dans les caves de la Banque de France sert de garantie à nos billets de banque.

Dès 1791, plusieurs chaumes du « ci-devant domaine du Roy » (anciennes chaumes duciales) étaient vendues aux enchères à Bruyères. Balveurche, entre autres, avait trouvé acquéreur pour 10.500 livres.

Pourquoi la chaume du Chapitre et l'ancienne chaume ducale de Sérichamp, mises en vente séparément, à Saint Die le 7 décembre 1791, n'avaient elles pas trouvé preneur ? C'est que la plupart des acheteurs éventuels auraient cru commettre un sacrilège en achetant une propriété ecclésiastique.

N'étaient-ils pas, dans ce cas, menacés d'excommunication ? D'autres, moins scrupuleux, hésitaient, dans la crainte qu'un renversement de la situation les oblige à rendre ce qu'ils avaient payé.

C'est dans ces conditions difficiles que s'ouvrit six mois après, le 13 juin 1792, une seconde vente aux enchères qui devait, cette fois, aboutir.

Nous donnons, ci-après, un extrait du procès verbal d'adjudication conservé aux archives départementales :

« Aujourd'hui treize juin mil sept cent quatre vingt douze, l'an IV de la liberté, à neuf heures avant midi, à Saint-Dié, en la salle des séances du directoire du district de Saint-Dié. Par devant Nous Louis Febvrel, Nicolas François Richard et Nicolas Etienne, Administrateurs du même directoire, à la diligence de Joseph Clément Poullain Grandprey, Procureur général syndic du département des Vosges, agissant par François Haxo (⁷), Procureur syndic du même district, fondé de pouvoir délégué par lui, les Commissaires des municipalités de Clefcy et du Ban-le-Duc duement avertis et non présents.

« En vertu des décrets de l'Assemblée nationale des 2 novembre, 19 Xbre 1789, etc... il a été procédé à l'adjudication définitive des domaines nationaux ci-après désignés :

« 1° La chaume ditte à Sérichamp, contenant environ soixante jours, située sous la municipalité de Clefcy, dépendante du ci-devant Chapitre de Saint-Dié.

« 2° La chaume ditte à Sétichamp, contenant cent-deux jours située sous la municipalité du Ban-le-Duc dépendante du ci-devant domaine du Roy... »

Les enchères faites sur chacune des propriétés n'ayant pas été estimées suffisantes, on décida, à la demande des amateurs, de réunir les deux chaumes en un seul lot.

Un premier feu fut allumé sur une mise de 6.000 livres par Joseph L'Hôte de Saint Dié. Jacques L'Huillier, commerçant à Sainte-Marie-aux-Mines, fit tout de suite monter les enchères à 10000 livres. C'était un amateur sérieux. Finalement il l'emporta de haute lutte sur Blaise Grivel et Jean Baptiste Petitdemange, du Valtin, Jacques Drimbach de Sainte-Marie.

Selon l'usage du temps, l'adjudication prononcée en sa faveur pour le prix de 12300 livres, à l'extinction du troisième feu, n'était que provisoire et un quatrième feu fut allumé. Nous citons ici le procès verbal :

« Personne ne s'étant présenté, le quatrième et dernier feu s'étant éteint sans que, pendant sa durée, il ait été fait aucune enchère. Nous, Administrateurs du directoire du district de Saint-Dié, avons adjugé et adjugeons définitivement les biens énoncés au présent procès verbal comme ils se contiennent et tels que les fermiers ont joui ou dû jouir à Monsieur Jacques L'huillier, commerçant à Sainte-Marie-aux-Mines, dernier enchérisseur, pour la somme de douze mille trois cents livres, etc.... »

Il faut noter l'abstention des municipalités intéressées : Clefcy et Ban-le-Duc, ce qui souligne le peu d'empressement des gens du pays pour participer à la vente.

Qui était ce Jacques L'Huillier ? Un vulgaire marchand de biens qui avait flairé une bonne affaire en achetant ce vaste domaine d'une quarantaine d'hectares doté d'un riche pâturage. Il ne tarda pas à morceler de nouveau la chaume pour la revendre en deux lots qui passèrent ensuite en plusieurs mains.

Le 14 janvier 1809, devant le notaire Impérial François Joseph Mengin, résidant à Fraize, vente à

7 Cousin du général Nicolas Haxo tombé glorieusement en Vendée. La maison des Haxo, détruite par l'incendie de Saint-Dié en 1944, était place Jules Ferry.

« Claude Petitdidier, marcaire au Rudelin, commune de Plainfaing, des deux chaumes dites de Sérichamp, territoire de Ban-sur-Meurthe et Clefcy, composées de granges ou huttes, pour loger les bestiaux, aisances, commodités et dépendances, et d'un terrain de gazon ne formant qu'un seul clos de la consistance d'environ trente deux hectares et demi ou cent soixante deux jours, ancienne mesure, entouré d'un fossé pour le séparer des forêts qui l'entourent de toutes parts. »

Claude Petitdidier, mon trisaïeul du côté maternel, originaire de Laveline, « Val de Saint-Dié » (aujourd'hui Ban-de-Laveline) où il était né en 1760, « soldat provincial du tirage au sort de 1784 » était « tombé au sort », c'est-à-dire avait tiré un mauvais numéro, ce qui l'obligeait à faire son service militaire dans la milice. Mais le milicien qui se mariait pouvait être dispensé du service. Ce fut le cas de Claude. Venu chercher femme au Valtin, il épousait, le 6 février 1787, Agathe Sonrel, avec « la permission de Monseigneur l'Intendant » ainsi que le relate le curé Creusot dans l'acte de mariage.

*

* *

Claude Petitdidier qui devient, en 1809, propriétaire des deux chaumes de Sérichamp, a plus de courage au cœur que d'écus en poche. Pour acquitter le prix de sa ferme, il a dû contracter des dettes. Or, on ne prête guère, en ce temps-là, que sur de solides hypothèques. Claude peinera, sa vie durant, sans parvenir à éteindre sa dette.

Dix enfants lui sont venus qu'il a fallu élever : laitage, pain sec arrosé d'eau claire, c'est alors toute la nourriture des fermiers. Pas de vin (on n'en trouve qu'à l'auberge) ; quelques litres d'eau-de-vie, achetés en Alsace, pour les faucheurs qui prennent chaque matin leur « petite goutte », suffisent à Claude pour les trois mois que dure sa fenaison.

Quand j'aurai ajouté que le fromage se vendait trois sous la livre au marché de Munster où il fallait le porter à dos d'homme, s'étonnera-t-on que la condition des marcaires fût aussi précaire ? Bref, Claude Petitdidier ne fait pas ses affaires. Il meurt à la peine, laissant aux siens une situation fort obérée. En 1849, les créanciers font vendre la ferme qui cesse d'appartenir à la famille.

*

* *

Des dix enfants de Claude Petitdidier, Jean-Baptiste, mon bisaïeul, né au Valtin en 1788, retiendra spécialement notre attention. Sa jeunesse se passe sur la chaume, heureuse et sans soucis : « Les soirs d'orage, dira-t-il plus tard (ce souvenir m'a été transmis par ma mère), nous montions au plus haut du « parcours » (pâturage) pour entendre bruire les nuées chargées de grêle qui couraient, dans le ciel, par dessus nos têtes ».

Sous le Premier Empire, la conscription prend le petit marcaire pour en faire un soldat. Il fait campagne en Autriche en 1809, en Russie en 1812. Conservé dans la famille un opuscule de piété à Notre Dame de Bon Secours, qu'il portait dans son sac de troupière, est daté de Moscou, octobre 1812.

Nous trouvons Jean Baptiste Petitdidier au passage de la Bérésina, un des drames les plus poignants de notre histoire. Talonnée par les Cosaques qui veulent lui couper le chemin du retour, la Grande Armée est arrêtée devant une large rivière qui charrie des glaçons. Coûte que coûte, il faut passer. Avec le poutrage arraché aux maisons du village

voisin, les pontonniers du général Eblé (un Lorrain de la Moselle) ont jeté, en hâte, deux ponts sur l'eau glacée du fleuve. Presque tous en mourront. Le passage a lieu dans un désordre inexprimable sous le feu de l'ennemi.

Ses pieds gelés enveloppés de guenilles, incapable d'aller plus loin, Jean Baptiste est de ceux qui n'ont pu passer les ponts avant leur destruction et sont tombés aux mains des Russes. Les chirurgiens, jugeant son cas désespéré, veulent lui couper les jambes. Il proteste, se démène, se fait comprendre du mieux qu'il peut, tant et si bien qu'on finit par le laisser tranquille.

Jean Baptiste Petitdidier ne revient de captivité qu'en 1815. Il se marie, l'année suivante, avec Catherine Saulcy, la fille du meunier du Grand-Valtin. À ce moment, il quitte la chaume pour habiter successivement, comme fermier, Gerbépal (Rayran), Saint-Léonard (la Bellegoutte) et Fraize (Mandramont).

Cette ferme de Mandramont (actuellement propriété Émile Didiergeorges) appartient au curé Barthélémy de Saint-Léonard. Se voit encore, dans le jardin, en bordure du chemin, le monument en pierre taillée – sans inscription et sans date – surmonté d'une croix de fer qu'il y fit élever. Le curé Barthélémy est proche de ses deniers. S'il n'a pas été payé le jour du terme, 23 avril ou 11 novembre, on le voit bientôt accourir à cheval pour réclamer son fermage.

L'Algérie à peine conquise, on fait appel aux colons français à qui le gouvernement de Louis Philippe offre des concessions de terrains et une première mise de fonds. Chargé de famille et besogneux, Jean Baptiste Petitdidier se laisse tenter par les promesses alléchantes qui lui sont faites. En 1847, il s'expatrie avec une partie des siens – tous ses enfants n'ayant pas voulu le suivre – et prend possession, à Blidah, du coin de sol africain qui lui a été assigné.

Déception : des Arabes menaçants et hostiles aux « Roumis » peuplent ce pays, à demi pacifié ; pas de maison, pas le moindre abri pour le colon, marécages malsains, climat mortel à l'Européen.

Le 12 février 1848, Jean Baptiste Petitdidier meurt d'épuisement à l'hôpital militaire de Blidah. Le 19 février, sa femme succombe à son tour dans le même hôpital. Voici l'extrait mortuaire de Jean Baptiste Petitdidier, transcrit sur les registres de l'état civil de la commune de Fraize, son dernier domicile (8) :

Commune de Blidah

Armée d'Afrique

Hôpital militaire de Blidah

Du registre des décès dudit hôpital a été extrait ce qui suit :

Le sieur Petitdidier Jean Baptiste, colon européen,
né le (60 ans) au Valtin, arrondissement de Saint-Dié, département
des Vosges, fils de feu Claude et de feu Agathe Sonrel est entré au
dit hôpital le 5 du mois de décembre de l'an 1847 et y est décédé le
12 du mois de février 1848 à sept heures du matin.

Fait à Blidah, le douze février mil huit cent quarante-huit

L'officier comptable

Signé: Philip.

Échapper aux glaces de la Bérésina pour porter ses os sous le brûlant soleil d'Afrique, quelle lamentable et singulière destinée !...

8 Extrait transcrit à Fraize, le 31 décembre 1848 (acte N° 137) par le maire Hyacinthe Masson. Celui de l'épouse, Catherine Saussy (sic), de forme identique, ne le fut, on ne sait pourquoi, que quatre ans après, le 17 mai 1852 (N° 55).

A l'heure où la mort fermait ses paupières, la dernière pensée de Jean Baptiste Petitdidier ne s'envola-t-elle pas vers la chaume familiale dont la douce image restait gravée dans son cœur ?

*
* *

Tournée cette page de la petite histoire – de la grande aussi ! – qu'il m'a été agréable de présenter au lecteur en l'associant à ces chers souvenirs de famille qui s'identifient, pour moi, avec le paysage lui même, nous allons maintenant reprendre notre excursion en montant sur le gazon feutré du pâturage jusqu'au point culminant de la chaume, à 1147 mètres d'altitude (9).

Horizon circulaire de plus en plus étendu, où la vue se promène de la Schlucht au Donon, et jusqu'au Ballon d'Alsace avec des échappées sur le plateau de Champdray, l'Avison de Bruyères et même, par temps clair, sur la vallée de la Moselle vers Chatel, la côte de Sion. La vallée de la Meurthe de Fraize au défilé de Pierre d'Appel, la côte Saint-Martin et l'Ormont qui encadrent Saint Dié, les Jumeaux d'Étival, limitent le panorama vers l'ouest.

Il y a une quarantaine d'années, on voyait parfaitement, à l'œil nu, les tours de la cathédrale de Saint-Dié, le clocher de l'église Saint Martin, les ponts et les rues principales de la ville. Mais les arbres en contre bas ont grandi, masquant le fond de la vallée : Saint Dié se devine plus qu'il ne se voit.

Aux jours sombres d'août-septembre 1914, quand la bataille faisait rage dans les vallées de la Fave et de la Morte, de Bertrimoutier à Saint Léonard, les gens du Grand-Valtin, montés là haut, suivaient avec angoisse, de cet observatoire, le déroulement de la lutte dans le fracas de la canonnade, les lueurs sinistres des incendies.

* *

Nous voici à l'extrémité du plateau : nouveau panorama, cette fois vers l'est. On reconnaît, au fond du tableau, se faisant pendant, les croupes largement étalées de la Tête de Faux à droite, du Brézouard à gauche. Plus près, c'est la ligne des Hautes-Chaumes avec l'échancrure du col du Bonhomme, la Reichberg, le Gazon du Faing, et l'on peut suivre des yeux le va-et-vient des autos sur la route des Crêtes.

À vos pieds, enchâssée entre des escarpements rocheux, une profonde cuvette boisée, c'est le cirque ou gouffre de Xéfosse, qui donne sur la vallée du Rudlin Les gens du pays l'appellent ' »le *Groube* » (10). Le site, d'une beauté sévère, est un paysage pyrénéen en miniature. On s'y attarde, le soir, à observer les derniers feux du soleil qui poudrent d'or la cîme des sapins, à suivre le cheminement des zones d'ombre, d'abord violettes, puis plus sombres, qui envahissent progressivement la dépression.

Au fond du gouffre, si l'on en croit une légende assez prosaïque, se trouvait, dans les temps anciens, un petit lac, ce qui est très vraisemblable puisque le sol est, aujourd'hui encore, tapissé de carex et autres plantes des marais.

Or il advint que l'intendant du Comte de Ribeaupierre, seigneur du Ban de Fraize, eut besoin de bois d'œuvre pour la charpente du Château Sauvage que son maître faisait bâtir à Pierosel, entre Demennemeix et Plainfaing. En ce temps-là, où les maisons

9 Signal trigonométrique.

10 De l'Allemand Grab : la fosse.

étaient faites pour durer des siècles, on recherchait, dans les constructions, le bois des hauteurs, à cause de sa dureté.

Ils étaient deux bûcherons, du « Bas de l'église », qui furent envoyés à Xéfosse, au bord du lac, couper les maîtresses poutres. La tradition nous a conservé leurs noms : ils s'appelaient L'Hôte et Haxaire, deux vieux noms de chez nous.

Arrivés à pied d'œuvre, ils accrochent leur provende aux branches basses d'un sapin. Vient l'heure de la « marande ». Désagréable surprise ; le sac est vide. Un être invisible, homme ou bête, a dérobé son contenu.

Le lendemain, l'un des deux hommes faisait le guet. Quelques heures d'attente, et voici qu'il aperçoit un énorme serpent enroulant ses anneaux autour du tronc de l'arbre pour atteindre le sac aux provisions. D'un geste prompt, il lui lance sa cognée.

Blessé à mort, le reptile poussa un sifflement aigu, s'enfonça dans le lac avec une telle violence qu'il en perça la digue. Les eaux libérées se déversèrent en torrent dans la vallée, ravageant tout sur leur passage.

On devait retrouver, les jours suivants, le corps du monstrueux et malfaisant animal près du moulin des Aulnes.

Et c'est depuis lors, assure la légende, qu'il n'y a plus de lac dans le Groupe de Xéfosse ⁽¹¹⁾.

*
* *

Avant de quitter ce « haut lieu » chargé de poésie et d'histoire où, à deux siècles d'intervalle, Didier de la Levée et Claude Petitdidier, mes aïeux marcaires, vécurent leur humble vie, je me dois d'apporter un souvenir ému et reconnaissant à la mémoire des derniers tenanciers de Sérichamp. Ils sont deux que j'ai bien connus, auxquels je suis venu souventes fois rendre visite : Désiré Victor (Désiré Morel) et Baptiste de Sérichamp (Jean Baptiste Ancel). L'un et l'autre ont tenu la chaume pendant un quart de siècle.

Ne seriez-vous monté qu'une seule fois à Sérichamp que vous auriez goûté, par dessus tout, le charme de l'accueil traditionnel qui vous était réservé à la ferme.

On vous a fait entrer dans la vaste cuisine aux murs bien blancs. Tout est ordre et propreté. Sur la table étincelle un grand chaudron de cuivre. On y verse à pleins seaux le bon lait fumant venu de l'étable. Vous ne repartirez pas sans avoir trinqué avec l'hôte de céans et vous être délecté du savoureux pain de ménage cuit à la ferme et d'un fromage en croûte comme on n'en fait plus.

*
* *

Ce qu'était la vie journalière à ces hauteurs ? Je m'en voudrais de ne pas citer ici une belle page du regretté Paul Elbel qui aimait tant Sérichamp :

« Si demain le temps le permet, et que les routes ne soient pas rendues impraticables par la neige, je voudrais bien monter jusqu'à la chaume de Sérichamp.

11 Je n'ai pas la primeur du récit donné, avec des variantes, par plusieurs contours vosgiens ; la légende du dragon ou du monstre vidant les eaux d'un lac se retrouve dans le folklore d'autres provinces françaises.

« Il y a là, à onze cents mètres d'altitude, une grosse ferme habitée toute l'année. Les braves paysans qui l'occupent ont eu quatorze enfants ; il y en a encore quatre ou cinq avec eux. « On n'est pas gêné par les voisins », me dit le père de famille. Et, en effet, l'habitation la plus proche est à une bonne lieue par les raccourcis.

« Quand la neige est abondante, comme cette année, on reste parfois des semaines sans voir âme qui vive, si ce n'est, de temps à autre, le facteur rural, qui gagne bien sa paye.

« Mais ne pensez pas que ces braves gens se plaignent de leur sort. Demandez-leur s'ils ne trouvent pas le temps long par ces dures soirées d'hiver, ils vous répondront philosophiquement : « On a l'habitude ». Cela veut dire qu'ils sont organisés pour la morte saison et, qu'à la campagne, en plein hiver, « on a toujours de quoi s'occuper »

« Il y a d'abord à soigner « les bêtes », c'est à dire le gros bétail. Il y a les vaches à traire, deux fois par jour, et le fromage à fabriquer. Il y a toute la basse cour à pourvoir et les outils à remettre en état. C'est en hiver que l'on fera les réparations et mille aménagements intérieurs. Une ferme vosgienne, à ces hauteurs, c'est tout un petit monde, avec ses granges immenses, son écurie, ses étables, le coin des cochons, l'atelier de menuiserie, la petite forge rustique, les pièces froides où l'on garde la viande salée, les pièces tièdes où mûrissent les fromages de Gérômé, l'énorme cheminée où l'on fume le lard et les saucisses.

« Quand viendra la belle saison et qu'aux premiers sourires du printemps l'eau dégringolera en cascades le long des pentes, chacun sera prêt à reprendre la vie normale, les instruments de travail seront luisants et bien astiqués, les pelles et les pioches seront emmanchées à neuf, les vêtements d'été seront propres et convenablement rapiécés et il ne manquera pas un bouton aux culottes du petit dernier...

« Savoir s'occuper, combattre le désœuvrement, mettre l'ordre dans la maison ; ennoblir son existence quotidienne ; cultiver à la fois ses muscles et son cerveau ; profiter du répit que vous impose l'inclémence de la saison pour réparer, classer, ordonner, n'est-ce pas là ce que devrait faire une nation sage, calme et digne — à l'exemple de mes amis les fermiers de Sérichamp ? » ⁽¹²⁾

*

* *

J'ai gardé, pour ma part, souvenance du bœuf attelé à un gros billon de bois que le chaumiste poussait, le matin, dans la neige pour frayer un passage à ses enfants se rendant à l'école. L'école !... Ils en étaient, malgré les neiges et la distance, les élèves les plus assidus. La veille même de son départ au régiment, en 1914, en pleine guerre, celui-ci assistait à une dernière séance du cours d'adultes qu'il avait fréquenté pendant

12 Paul Elbel, « La République », mars 1933.

sept hivers successifs faisant le plus souvent le trajet à ski par la forêt semée d'obstacles.

... Que d'autres évocations se présentent à mon esprit ? Scènes de la fenaison où, se suivant de près, les faucheurs poussent leur andain, où les halettes des diligentes faneuses palpitent au petit vent frais de la chaume. Oublierai-je les bals de Saint-Laurent où une jeunesse ardente autant que sage danse dans la grange au son de l'accordéon ? Que de romans d'amour se sont ébauchés à cette occasion !...

*
* *

Mon propos se clôt sur un épilogue, un épilogue singulièrement émouvant, où l'on sent passer l'âme des vieux marcaires. Je n'y mettrai pas de noms, mais je puis dire qu'il se rattache de très près à la chaume et aux gens de Sérichamp.

La fermière se mourait...

Exemple des vertus familiales et domestiques, elle avait façonné de grands et beaux enfants élevés dans l'amour du travail, le culte du devoir. Elle pouvait, sereine, se retourner vers le passé garant d'un heureux avenir.

Sournoisement, le mal était venu, un mal implacable qui la minait sourdement, un mal contre lequel ne pouvaient rien, ni la tendresse des siens, ni la science des hommes.

Vaillante et forte, de longs mois elle avait lutté, demandant au travail l'oubli de sa souffrance.

Mais le mal était le plus fort. Maintenant, elle gardait le lit, s'affaiblissant de jour en jour.

La fermière se mourait...

Et voici qu'un clair matin de septembre, à l'heure où la rosée argentait le gazon, elle rassembla ses forces dernières pour se lever de sa couche et sortir sur le seuil :

« Lâchez les bêtes au pré, ordonnait-elle. Je veux les voir toutes. Mettez la « grosse cloche » (clarine) au cou de Charmante pour que je l'entende tinter une fois encore !.. Encore une fois !...»

La bonne fermière se mourait !...

Elle repose maintenant, côte à côte, avec les vieux marcaires de Sérichamp, dans le petit enclos qui cerne le moutier, bercée doucement dans le lourd sommeil du tombeau par les sonnailles des vaches à la pâture, sur le flanc de la montagne.

Victor LALEVÉE